Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Meslay - Tome IV

Meslay.

Population

Population : 716 imposés au sel, 57 pauvres, 34 exempts, 1775 ; — 745 imposés, 59 pauvres, 32 exempts, 1780 ; — 724 imp., 52 pauvres, 28 exempts, parmi lesquels : Simon, maître de poste, Lenain, contrôleur, Delaroche, receveur des aides, Enot, commis aux aides, Cassas, « pour les chemins, » 1780 ; — 1.697 hab. en 1901 ; — 1636 hab. en 1906.

Institutions religieuses et d'enseignement

La tour de l'église date seulement de 1629. Cette année-là ou l'année précédente, Jean Martinet, maître architecte à Laval, se transporta sur place « pour voir et remarquer le lieu propre pour bastir et édifier un clocher… augmenter et accroistre la dicte église. » Il en fit les plans. Il eut même quelque peine à se faire rémunérer, mais obtint pourtant une somme de 40 ℔, soldée le 16 févr. 1640. On remarquera que la vieille cloche, toujours en place, date justement de 1629 (*Bull.* t. XXII, p. 251).

Le curé Jean-Philib. Fournier prit à la rente de 500 ℔ plus un pot de vin de 1.100 ℔, de Jean-Fr. Bot et de Marie-Cath. Devernay, de Grez, l'hôtel du *Cheval-Blanc,* dit alors du *Louvre.* Il s'y logea probablement et semble y faire allusion dans sa pétition du 27 novembre 1789 à l'Assemblée nationale, pour demander un logement. Il ne peut plus, dit-il, payer le loyer de la maison qu'il avait louée. L'ancien presbytère avait été brûlé avec l'église et le château par d'Arondel, général anglais, d'après Fleury dans son *Histoire Ecclés.* et Vély dans son *Hist. de France,* « ce qui paraît par des lacunes annuelles dans les registres de la paroisse. » Depuis ce temps, continue le curé, le presbytère n'avait pas été rétabli.

De temps immémorial, écrit le Directoire, la paroisse n'a pas de maison curiale ; il décide donc d'affecter à cet usage la maison occupée par le chapelain des Arcis, 12 févr. 1792.

École communale tenue par les sœurs d'Evron, laïcisée par arrêté ministériel du 16 janv. 1905, remplacée par une école primaire et un pensionnat, libres, dirigés par des séculières.

Pensionnat et école primaire, libres, tenus par des séculiers.

Féodalité

Il y avait à Meslay une sénéchaussée fayée attribuée de temps immémorial au seigneur de Varenne-L'Enfant. Séguin L'Enfant la vendit en 1327 à André de Laval, seigneur de Châtillon et de Meslay, « o le herbergement, les vergiers, le fié ès bois et forest de la Haie de Bouère, o la sergentise et o toutes les appartenances de ladite sénéchaussée. » Le généalogiste de Quatrebarbes et plusieurs qui l'ont suivi, ont compris que l'objet de cette vente était la châtellenie même de Meslay, tandis que ce n'en était qu'un office.

Un sceau plaqué de la cour de Meslay se trouve sur l'acte de vente de biens au lieu des Orrières, en Saint-Christophe, 1574, au chartrier de Montecler : croix étroite sans coquilles, 16 alérions, légende nulle.

Révolution

Unie de sentiments avec la population, la municipalité laissait au clergé catholique seul l'usage de l'église et la tenue des registres de naissances, mariages et sépultures. Le directoire veut l'obliger à appeler pour les services les prêtres constitutionnels qui publieraient également les décrets du gouvernement, 9 juillet 1792.

Le Comité révolutionnaire eut pour présidents : Chamaillard, C. Guyon, Goujon.

Au retour de Granville un détachement de Vendéens passa par Meslay, le 30 novembre 1793. Le bourg, dont on voulut faire un centre de résistance à la Chouannerie naissante, reçut le 27 février 1794 un détachement de cent cinquante hommes pour faire des patrouilles au Bignon, à Grez, à Villiers, où l'on signale l'arrivée de quarante insurgés du district de Château-Neuf. Mais, un an plus tard (26 février 1795), la brigade de gendarmerie, faute de fourrages, était obligée de vendre ses chevaux. Deux chasseurs à cheval étaient tués près du bourg. On voulut donc retirer le poste, mais le commandant Fauton et les patriotes se déclarent perdus si la troupe se retire (29 mars 1795). Singuliers défenseurs qui apportent la gale avec eux et qu'on veut quand même loger chez les habitants ; qui fusillent deux citoyens inoffensifs le 5 juin et qui, le 2 septembre 1795, mettent le feu à leur caserne ! On fit, l'année suivante, des retranchements qui coûtèrent 10.000 ℔ (nov. 1796). Le général Labarollière s'y tenait le 18 décembre 1796.

Au mois de février 1797, les administrateurs du canton sont accusés de négliger le recouvrement des impôts, de ne pas faire exécuter les lois, de protéger ceux qu'il faudrait surveiller.

La commune était d'ailleurs suspecte de royalisme. Les élections municipales du 19 février 1798 furent annulées sous ce prétexte. Puis, les inquiétudes recommencèrent : Le Chandelier, Coquereau et Gaullier parcourent le canton (2 juin 1798). Un détachement de vingt hommes, qui conduisait quatre déserteurs, est attaqué et dispersé ; neuf militaires seulement rentrent à Meslay (31 juil. 1799).

Le Commissaire fait « démeubler » les châteaux qui peuvent servir d'asile aux insurgés : les Arcis, Champfleury, les Rochères. Car la levée des Mécontents dans le canton devient « effrayante, dit-il (15 sept.). Tout conspire à notre perte. Les militaires par leurs vexations forcent les habitants à passer, de désespoir, aux Chouans, et insultent les autorités. »

Il trouve lui-même que ce ces gens-là vont trop loin, et il se justifie en prenant fait et cause pour ses concitoyens.

« On nous traite de Chouans, écrit-il, parce que nous faisons tout ce qui dépend de nous, pour faire respecter les personnes et les propriétés ; on nous qualifie d'aristocrates, parce que nous détestons celui qui ne respire que le pillage et l'incendie. »

Le même fonctionnaire s'oppose, le 1er octobre, à la suppression du cantonnement. « La troupe est si bien fortifiée, dit-il, dans une citadelle et dans l'église, que tous les Chouans réunis ne sont pas pour nous avoir. » D'ailleurs la troupe ne pourrait s'éloigner sans tomber aux mains des brigands (5 oct. 1799). Les insurgés s'emparèrent pourtant du bourg, comme on sait, non pas le 20 mais le 19 octobre. La nouvelle en vint à Laval, le lendemain. Des habitants de Meslay y accoururent chercher de l'argent pour une réquisition de 10.000 ℔ qui leur était imposée par les royalistes.

Meslay fut désormais sans défense. Les Chouans y viennent librement. « Monsieur Lamuzette » au nom de « Monsieur Lheureux » y lève des taxes dont on s'excuse comme on peut le 8 décembre.

Pendant l'armistice, Meslay fut laissé aux royalistes pour y tenir un cantonnement. Puis, quand la trêve fut rompue, les Chouans se rangèrent sous les ordres de Bourmont, qui n'avait pas obtenu les conditions qu'il demandait, disait-on. Celui-ci avait si peu l'intention de se battre, le 23 janvier, que les compagnies de Parné, Entrammes, Le Bignon et Maisoncelles, qui venaient de recevoir des munitions et 1.200 fusils, n'y parurent pas. Le détachement de Parné s'était fait battre la veille à Forcé. — Le général Darnaud avait donc mauvaise grâce de se féliciter de la victoire de Chabot, son subordonné.

Après la pacification, on signale encore des passages, sur la route de Meslay à Laval, d'« hommes armés » qui arrêtent les voyageurs (24 avril 1800). Les Chouans, rentrés dans la commune, étaient au nombre de six, entre autres Bodin, fabricant d'étamine, chef. François Simon, probablement fils du maître de poste, fut amnistié et autorisé à rentrer chez son père.

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le lundi 5 février.

Maires

Maires : Philippe *Bruneau-Vigonnière,* fermier de la Commanderie de Thévalle, mai 1791. — *Lefebvre-Corbinière,* 26 juin 1794. — *Butault,* 1908.